



Département de la formation et de la sécurité  
**Service de la population et des migrations**

Departement für Bildung und Sicherheit  
**Dienststelle für Bevölkerung und Migration**

**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

**Pays tiers**

## **Changement de canton**

Une personne ressortissante d'un état tiers peut changer de canton seulement si les autorités migratoires du nouveau canton acceptent sa demande.

- Questionnaire B ou C
- 1 photo
- Permis original
- Formulaire Z1
- Copie du passeport en cours de validité
- Preuves des moyens financiers
  - i. Contrat de travail
  - ii. Feuilles de salaire de l'année en cours
  - iii. Extrait de l'Office des poursuites (liste complète), de son ancien domicile
  - iv. Si permis B ou permis C avec moins de 15 ans de séjour en Suisse : attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, de son ancien domicile
  - v. Attestation de la caisse de chômage pour l'année en cours, de son ancien domicile

### **Pour les ressortissants étrangers conjoints de suisse**

- Documents ci-dessus +
- Déclaration de ménage commun datée et signée par les deux conjoints
- Attestation de domicile du conjoint suisse